



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VERAC - SEANCE DU 9 AVRIL 2022**

L'an deux mil vingt deux, le 9 avril à neuf heures trente, les membres formant le Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du conseil municipal de VERAC, sous la présidence de M. BEC Dominique, Maire, pour y délibérer des questions inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers	15	Date de convocation	04/04/2022
En exercice	15	Date de la séance	09/04/2022
Présents	13	Heure de la séance	9H30
Votants	15	Lieu de la séance	Salle du conseil municipal
Quorum	8	Président de séance	Dominique BEC

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	PRESENTS	ABSENTS	POUVOIR A
BEC Dominique	X		
MAUBERT-SBILE Karine	X		
CARRIE Geneviève		X	MAUBERT-SBILE Karine
MALARET Stéphane	X		
LIPPS Pascal	X		
CANO-DUMONT Geneviève	X		
CATALOGNA Magali	X		
CASTREC Yves	X		
GISTAIN Marie-Angèle	X		
GUERIN Evelyne		X	BEC Dominique
HAGUENIN Mélanie	X		
HAUCHARD Béatrice	X		
LENE Luc	X		
LEON Frédéric	X		
REBEL Cyril	X		

Secrétaire de séance : Yves CASTREC

N° 2022/09-0904 DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS 2022

Monsieur le Maire présente les opérations d'investissements par les membres de la commission Finances réunie les samedi 12 février et 2 avril 2022.

OBJET	RESTES A REALISER 2021	DEVIS OU ESTIMATIFS 2022
Remplacement porte accès garage /logement n° 16	1 260,00 €	
Etude plan référence CAB + études complémentaires	9 342,00 €	7 100,00 €
Etudes programmiste et autres immeubles communaux	4 496,00 €	55 000,00 €



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE LIBOURNE-CANTON DU LIBOURNAIS/FRONSADAIS

Envoyé en préfecture le 12/04/2022

Reçu en préfecture le 12/04/2022

Affiché le



ID : 033-213305428-20220409-202209_0904PI-DE

à réhabiliter + diagnostic thermique		
acquisition plaques n° habitation + rues suite à renouvellement adressage	19 961,99 €	
Mise aux normes poteau incendie Lieudit Les Gaussens	2 640,91 €	
Pose petits bois fenêtres et impostes salle polyvalente	1 214,64 €	
Mise aux normes porte intérieure et rideaux Bibliothèque municipale	898,80 €	2 000,00 €
Acquisition outillage service technique		3 000,00 €
Mise aux normes tracteur		6 000,00 €
Acquisitions parcelles non bâti CAB		67 000,00 €
Acquisitions parcelles bâti CAB		92 820,00 €
Maitrise d'oeuvre et 1° phase travaux restructuration de l'Eglise		215 000,00 €
Remaniage toitures et isolation des bâtiments publics et logements		66 700,00 €
Mise aux normes électriques bâtiments publics		6 500,00 €
Travaux de voiries supplémentaires		25 000,00 €
Conversion LED éclairage public du bourg		18 529,00 €
Mise aux normes panneaux de voiries		3 000,00 €
Restauration croix de Vérac		20 000,00 €
Mise aux normes peinture mairie + salle polyvalente		11 500,00 €
Renouvellement mobilier salle du conseil municipal		9 000,00€
Conversion éclairage LED Mairie		6 000,00 €
Acquisition postes informatiques Mairie		2 000,00 €
Mise aux normes coffret électrique Sirène		5 000,00€
Désimperméabilisation espace public		7 000,00 €
Traitement pierres façade Mairie		2 000,00 €
Mise aux normes assainissement Place		6 000,00 €
Renouvellement mobilier salle polyvalente		16 500,00 €
Aménagement Coin du souvenir - cimetière		6 000,00 €
Aménagement espace public (tables + jeux)		6 000,00 €

Ces immobilisations prévisionnelles sont incluses dans le budget 2022 en section d'investissement.

Monsieur le Maire soumet au vote des membres présents le programme d'investissement 2022.



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE LIBOURNE-CANTON DU LIBOURNAIS/FRONSADAIS

Envoyé en préfecture le 12/04/2022

Reçu en préfecture le 12/04/2022

Affiché le



ID : 033-213305428-20220409-202209_0904PI-DE

DECISION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** le programme d'investissements 2022 ;
- **AUTORISE** monsieur le Maire à mettre en concurrence les entreprises pour la réalisation des ces investissements ;
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer tous les documents utiles à la réalisation de ces travaux, études ou acquisitions.

VOTE : CONTRE 0 ABSTENTION 0 POUR 15

Le Maire,
certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

A Vérac, le 12 avril 2022

Pour copie conforme,
Le Maire,

Dominique BEC



